



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/4

Glenair 779-001 Resin

Révision 5

Date de révision 2011-07-04

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Glenair 779-001 Resin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Glenair UK Ltd
Adresse 40 Lower Oakham Way
Oakham Business Park
Mansfield
Nottinghamshire
NG18 5BY

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification - 1999/45/CE Xi; R36/38-43 N; R51/53
Symboles: Xi: Irritant. N: Dangereux pour l'environnement.

Risques majeurs Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

67/548/EEC / 1999/45/EC

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|---|--------------|------------|-----------|-------------------------------|--------------|--------------------------|
| Carbon Black (Noir de carbone) | | 1333-86-4 | 215-609-9 | | | |
| Bisphenol A-(epichlorhydrin) (reaction product) | 603-074-00-8 | 25068-38-6 | 500-033-5 | | | Xi; R36/38 R43 N; R51/53 |
| Kaolin | | 1332-58-7 | 310-194-1 | | | |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire. Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux Irritant pour les yeux. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Irritant pour la peau. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

Ingestion L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Glenair 779-001 Resin

Révision 5

Date de révision 2011-07-04

5.1. Moyens d'extinction

Oxydes de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

| | | |
|--------------------------------|-----------------|---------------|
| Carbon Black (Noir de carbone) | VME ppm: - | VME mgm3: 3.5 |
| | VLE ppm: - | VLE mgm3: - |
| | Observations: - | TMP No: - |
| | FT No: - | |
| | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection réglementaires.

Protection de la peau - Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques (en PVC).

Protection respiratoire

Porter :. Équipement respiratoire adapté.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Glenair 779-001 Resin

Révision 5

Date de révision 2011-07-04

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------|-----------------|
| État | Liquide |
| Couleur | Noir |
| Odeur | Caractéristique |
| Point d'ébullition | 150 |
| Point d'éclair | 150 |
| Densité relative | 1.35 |

Solubilité dans l'eau

Insoluble dans l'eau.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Informations générales

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Pictogrammes de danger



14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(bisphenol A)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------|---|
| ADR/RID | 9 |
| Risque supplémentaire | - |
| IMDG | 9 |
| Risque supplémentaire | - |
| IATA | 9 |
| Risque supplémentaire | - |

14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Yes

Glenair 779-001 Resin

Révision 5


Date de révision 2011-07-04

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--|---------|
| Polluant marin | Yes |
| ADR/RID | |
| N° Id danger: | 90 |
| Tunnel Category | (E) |
| IMDG | |
| Code EmS | F-A S-F |
| IATA | |
| Instructions de conditionnement (Cargo) | 964 |
| Quantité maximale | 450 L |
| Instructions de conditionnement (Passager) | 964 |
| Quantité maximale | 450 L |

SECTION 15: Informations réglementaires

Étiquetage

| | |
|---------------------|--|
| Symboles | <p>Le produit fait l'objet d'une classification conformément à la norme CEE/67/548.</p> <p>Xi: Irritant. N: Dangereux pour l'environnement.</p>  |
| Phrase(s) de risque | <p>R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.</p> <p>R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.</p> <p>R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> |
| Phrase(s) S | <p>S24 - Éviter le contact avec la peau.</p> <p>S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.</p> <p>S37 - Porter des gants appropriés.</p> |

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

| | |
|--|---|
| Révision | <p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :.</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (État).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Couleur).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Odeur).</p> |
| Texte des phrases de risques présentées en Section 3 | <p>R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.</p> <p>R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.</p> <p>R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> |

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | <p>Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.</p> |
|--|--|